

Image not found or type unknown



Distributeur automatique de boissons en entreprise

Par **BOUILLOD Yves**, le **08/01/2018** à **06:46**

Bonjour,

J'aimerais savoir si je peux investir d'un distributeur de boissons confiseries pour entreprise destiné à mon gain personnel ou dois-je d'une part faire revenir les bénéfices dans la caisse de mon entreprise, s'il y lieu les déclarer ?

En supposant que je suis disons chef d'entreprise ?

Cordialement et merci de m'apporter votre connaissance.